



*Syndicat Mixte
Montagne - Vignoble et Ried*

**Le Schéma de Cohérence Territoriale
couvrant la Vallée de Kayzersberg et le Pays de Ribeauvillé**

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

2. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

SCOT APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL LE 15 DÉCEMBRE 2010



SOMMAIRE

PARTIE 1 - SCOT MONTAGNE, VIGNOLE ET RIED, L'AMBITION TERRITORIALE 7

PARTIE 2 - 8 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES AU SERVICE DE L'AMBITION TERRITORIALE 13

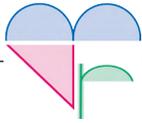
■ **1 - EQUILIBRER LA PALETTE D'OFFRE EN HABITAT POUR SÉCURISER L'INDICE JEUNESSE DE LA POPULATION 14**

- 1.1 Le choix d'une tonicité démographique pour maintenir le nombre de jeunes sur le territoire..... 15
- 1.2 Le choix d'une *production de logements adaptée à l'objectif de croissance démographique*..... 15
- 1.3 Le choix d'une production de logements localisée prioritairement dans l'enveloppe urbaine existante 15
- 1.4 Le choix d'une production de logements centrée sur les «*jeunes ménages*» 16
- 1.5 Le choix d'une production de logements adaptée aux *ménages modestes*..... 16
- 1.6 Le choix d'une production de «logements urbains» 16
- 1.7 Le choix d'une production de logements «dépendance» *personnes âgées* 17
- 1.8 Le choix d'une palette d'offre en habitat qui vise à limiter la part de l'habitat individuel à 40% 17
- 1.9 Le choix d'un habitat «collectif de village» 17

■ **2 - RENFORCER LA QUALITÉ DE L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES AUX HABITANTS 18**

- 2.1 Le choix d'une dynamique continue d'adaptation de l'offre de services Petite Enfance 19
- 2.2 Le choix d'une dynamique continue d'adaptation de l'offre de services périscolaire 20
- 2.3 Le choix d'une dynamique continue d'adaptation de l'offre de services Dépendance et Personnes Agées 20
- 2.4 Le choix de maintenir une offre adaptée pour les Equipements de Sport, de Culture et de Loisirs 21
- 2.5 Le choix d'une dynamisation continue du Tissu Associatif..... 21

■ 3 - PRÉPARER STRATÉGIQUEMENT LE DYNAMISME ECONOMIQUE	22
3.1 Le choix stratégique d'adosser la croissance de l'emploi à celle de la population active.....	23
3.3 Le choix d'un appareil commercial complémentaire des pôles de Colmar et Sélestat	23
3.4 Le choix de favoriser la modernisation des supermarchés existants	24
3.5 Le choix de favoriser le maintien de l'artisanat dans le tissu urbain des communes.....	24
3.6 Le choix du développement d'une filière <i>Eco-construction</i> , d'une filière <i>Bois</i> et d'une filière <i>Bois Energie</i> renforcé.....	24
3.7 Un choix mesuré en matière d'offre foncière «Sites d'Activités»	25
3.8 Le choix de la valorisation de la viticulture et de la préservation du foncier agricole	25
3.9 Le choix de la valorisation des productions agricoles et le développement des filières courtes	25
■ 4 - CONFORTER LE RÔLE MOTEUR DU TOURISME DANS LE DYNAMISME ECONOMIQUE	26
4.1 Le choix fondamental d'un tourisme compatible avec la qualité résidentielle du territoire.....	27
4.2 Le choix de donner la priorité au renforcement de l'offre à l'intérieur du tissu urbain.....	27
4.3 Le choix de conforter la vocation du pôle d'équipements <i>Tourisme de nature toutes saisons du Lac Blanc</i>	27
4.4 Le choix d'inscrire le pôle d'équipements «Ribeauvillé Est» (casino, balnéo, hôtel,...) dans un véritable <i>Projet Urbain</i>	28
4.5 Le choix d'encourager la mutation des «colonies de vacances ou autres sanatoriums et hébergements collectifs» désaffectés.....	28
4.6 Le choix de doter les Trois Epis d'un projet global et stratégique de station <i>Trois Epis Belvédère de Colmar</i>	29
4.7 Le choix d'un renforcement de la dynamique collective entre acteurs socioprofessionnels et collectivités	29
■ 5 - AFFIRMER LA FORCE DE L'ARMATURE URBAINE	30
5.1 Le choix d'une vitalité au service de toutes les Communes	30
5.2 Le choix de l'affirmation des trois «Bourgs-Centres».....	31

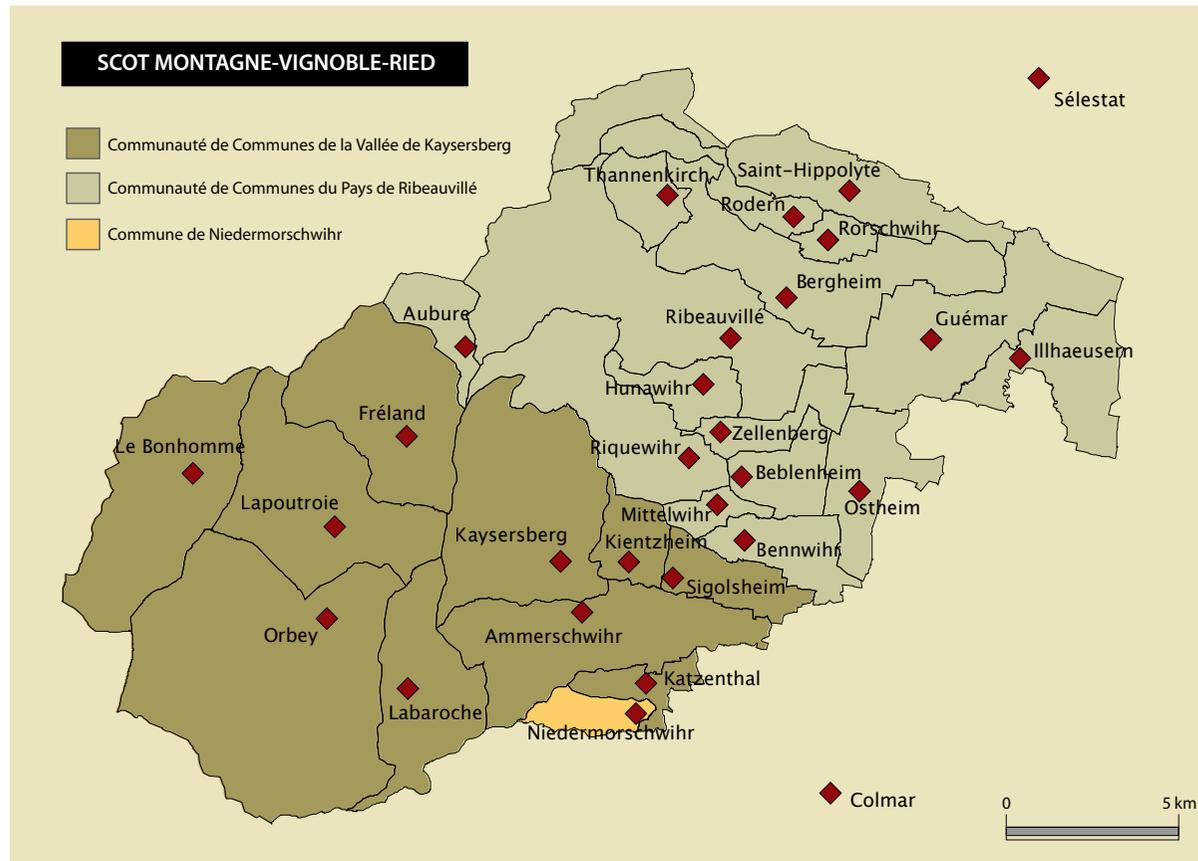


■ 6 - DONNER UNE PLACE MAJEURE À L'ECO-MOBILITÉ DANS LE SYSTÈME DE DÉPLACEMENT	32
6.1 Le choix d'un système de transports collectifs cadencés «Vallée - Colmar», «Vignoble - Colmar» et «Vignoble - Sélestat»	32
6.2 Le choix de préserver la possibilité de la mise à 4 voies de l'axe ferroviaire Strasbourg-Colmar.....	32
6.3 Le choix de la mise en oeuvre d'un système de transports collectifs «Bourgs-Centres»	33
6.4 Le choix de la réalisation d'un réseau de pistes cyclables «vie quotidienne»	33
6.5 Le choix d'une optimisation continue de la communication numérique	34
6.6 Le choix d'un programme territorial d'actions «Mobilité Réduite»	34
6.7 Le choix d'une véritable valorisation des circulations douces à l'intérieur des communes.....	35
6.8 Le choix de la réalisation à terme des contournements routiers déjà inscrit au Schéma Directeur et qui gardent leur actualité.....	35
6.9 Le choix de trois priorités pour assurer un meilleur passage de l'axe routier Nord-Sud Alsacien	35
■ 7 - PENSER L'ARCHITECTURE, LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE COMME UNE «VALEUR»	36
7.1 Penser le <i>Paysage</i> comme une <i>Valeur, un impératif</i> pour la <i>pérennité de l'Attractivité du territoire</i>	36
7.2 Le choix de l'équilibre du «Grand Paysage»	37
7.3 Le choix de la qualité des «Extensions Urbaines»	37
7.4 Le choix d'un «Espace Public Convivial»	38
7.5 Le choix de la qualité des «Sites d'Activités» et des «Pôles Touristiques»	39
■ 8 - SYSTÉMATISER UNE PRISE EN COMPTE TRANSVERSALE DE L'ENVIRONNEMENT	40
8.1 Une approche véritablement transversale.....	40
8.2 Une gestion parcimonieuse de l'espace pour contenir la consommation foncière à environ 180 hectares d'ici 2030	40
8.3 L'ambition de couvrir 100% des besoins locaux par la production d'énergie renouvelable	41
8.4 Le choix d'une politique active de performance énergétique	41
8.5 Le choix de la préservation renforcée des <i>milieux naturels et de la Biodiversité</i>	42
8.6 Le choix de la protection des réserves en eau et de la prévention des risques	43
8.7 Le choix d'une politique active de réduction des déchets, du tri-sélectif et de la valorisation matière	43



PARTIE 1
SCOT MONTAGNE, VIGNOBLE ET RIED,
L'AMBITION TERRITORIALE

Partie 1
SCOT Montagne, Vignoble et Ried,
L'Ambition Territoriale





■■■ SCOT MONTAGNE, VIGNOBLE ET RIED, L'AMBITION TERRITORIALE

Le territoire *Montagne, Vignoble et Ried* constitue aujourd'hui un territoire cohérent et fortement intégré. Caractérisé par un cadre patrimonial et paysager de grande qualité et par un réel dynamisme, le territoire *Montagne, Vignoble et Ried* doit maintenant se doter d'une vision stratégique pour sécuriser le caractère durable de ce qui fonde son attractivité.

Selon l'évolution globale de l'économie mondiale, européenne et française, les risques auxquels peut être confronté *Montagne, Vignoble et Ried* sont de deux ordres :

- ◆ Une croissance économique fragilisée qui affaiblit la capacité du territoire *Montagne, Vignoble et Ried* d'engager les «chantiers» de modernisation nécessaires à la qualité de la vie de ses habitants et à la préservation-valorisation de ses qualités physiques (paysagères, patrimoniales,...).
- ◆ Un prolongement insuffisamment organisé et structuré du dynamisme local actuel qui peut altérer en profondeur les qualités physiques (paysagères, patrimoniales,...) au coeur de l'identité et de l'attractivité du territoire *Montagne, Vignoble et Ried*.

En se dotant de *l'outil SCOT, Montagne, Vignoble et Ried* marque sa volonté d'éviter ces deux écueils.

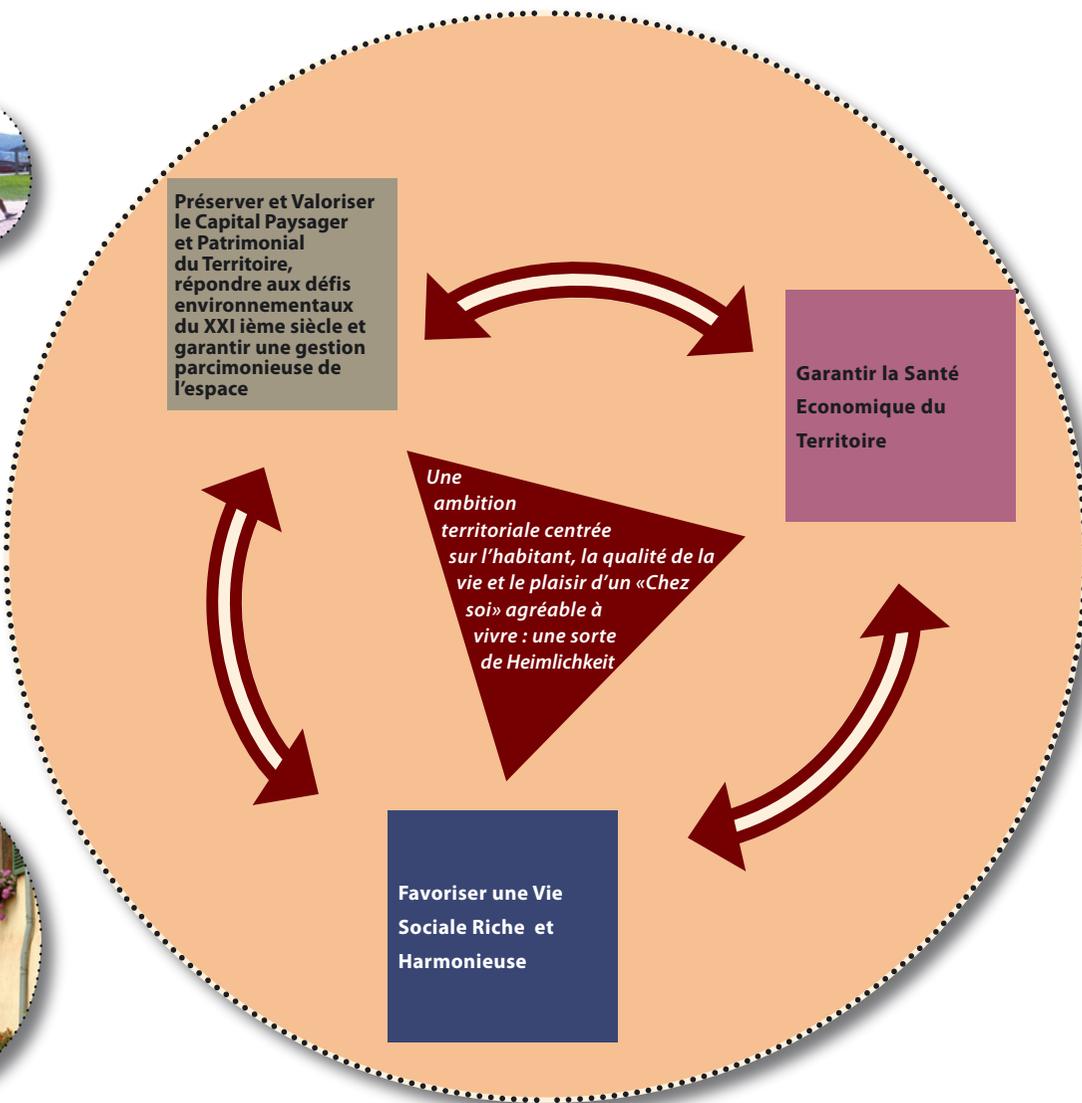
Avec le *Projet d'Aménagement et de Développement Durable*, qui constitue le *projet politique du Schéma de Cohérence Territoriale, Montagne, Vignoble et Ried* fixe clairement son ambition : *améliorer et garantir la qualité de la vie de ses habitants et préserver et valoriser les qualités patrimoniales du territoire.*

Ces deux ambitions en appellent directement une troisième : *le développement économique*. En effet, réussir les deux premières ambitions implique d'être un territoire en bonne santé et capable de mobiliser des moyens pour agir avec efficacité.

Montagne, Vignoble et Ried 2030 est donc fondamentalement porté par la volonté d'être un territoire qui vise un réel dynamisme, mais un dynamisme mis au service d'un *Ménagement du Territoire*.

L'ensemble du *Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)* est construit autour de cette ambition générale. Pour chacun des thèmes qui structurent le devenir du territoire *Montagne, Vignoble et Ried* et de chacune de ses communes, le *PADD* fixe les choix stratégiques qui, articulés les uns aux autres, donnent force et cohérence à l'idée centrale.

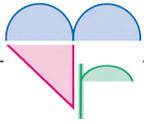
UNE AMBITION MVR 2030
ORGANISÉE AUTOUR DE TROIS
GRANDS AXES





Un PADD qui mobilise chaque thématique pour contribuer à la réussite «MVR 2030»





PARTIE 2

8 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

AU SERVICE DE L'AMBITION TERRITORIALE

UN OBJECTIF DE TONICITÉ DÉMOGRAPHIQUE

42.000 HABITANTS À L'HORIZON 2030,
 SOIT 5.000 PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES

Démographie rétrospective				
1975	1982	1990	1999	2006
30 957	31 205	32 566	34 447	37 048
Plus 5.000 habitants en 30 ans, soit une croissance de 19,7%				

Avec une démographie stabilisée au niveau actuel, l'effectif des moins de vingt ans (8.630 en 2006) chuterait d'environ 25% d'ici vingt ans pour s'établir à moins de 6.500)

UN OBJECTIF DE PRODUCTION DE LOGEMENTS ADAPTÉ À L'OBJECTIF DE TONICITÉ DÉMOGRAPHIQUE

3.400 LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES D'ICI 2030,
 DONT ENVIRON 1.300 POUR RÉPONDRE À LA DIMINUTION STRUCTURELLE
 DE LA TAILLE DES MÉNAGES

Démographie Prospective	
2010	2030
37 000	41 810
Plus 4.800 habitants en 20 ans Une croissance de 13% sur 20 ans	

1. Une croissance démographique modérée pour toutes les communes
2. Une tonicité démographique de 13% d'ici 2030 pour stabiliser solidement l'effectif des moins de vingt ans à son niveau actuel

Montagne Vignoble Ried	Habitat Prospective		
	2010	2030 Population Constante	2030 Tonicité Démographique
Démographie	37 000	37 000	41 800
Tailles des Ménages	2,5	2,3	2,3
Résidences Principales	14 800	16 087	18 174
Résidences principales supplémentaires		1 287	3 374



■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1

EQUILIBRER LA PALETTE D'OFFRE EN HABITAT POUR SÉCURISER L'INDICE JEUNESSE DE LA POPULATION

1.1 Le choix d'une tonicité démographique pour maintenir le nombre de jeunes sur le territoire.

L'évolution démographique du territoire *Montagne, Vignoble et Ried* suit actuellement un rythme qui amènerait une croissance de 11 à 12% de la population d'ici 2030.

Eu égard au potentiel d'attractivité de *Montagne, Vignoble et Ried*, cette croissance pourrait être nettement supérieure.

Le choix stratégique est donc de maintenir le nombre de jeunes sur le territoire par une croissance démographique sécurisée entre 11 % et 13 %, soit environ **41.800 habitants** à l'horizon 2030.

Au-dessus de ce seuil les effets induits de la croissance démographique seraient en contradiction avec l'ambition générale de ménagement du territoire.

Au-dessous de ce seuil, l'indice jeunesse de la population serait fragilisé : avec une croissance démographique d'environ 11 à 13%, l'effectif des moins de vingt ans (aujourd'hui proche de 8.600) est stabilisé. Les conséquences directes de cette stabilité sont nombreuses pour la vie du territoire (stabilité des effectifs des écoles, vitalité du tissu associatif, ...).

En terme de répartition géographique, l'objectif est de garantir une vitalité pour toute les communes tout en renforçant le poids des bourgs-centres porteurs d'une plus grande proximité, donc de moindre besoins en déplacements pour les habitants (VOIR

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°5 : AFFIRMER LA FORCE DE L'ARMATURE URBAINE).

1.2 Le choix d'une production de logements adaptée à l'objectif de croissance démographique

L'objectif d'évolution démographique (41.800 habitants à l'horizon 2030) combiné aux conséquences induites par la diminution structurelle de la taille des ménages (2,5 personnes par logement en moyenne en 2010 contre 2,3 d'ici 2030) implique de produire 3.400 logements supplémentaires d'ici vingt ans.

Ce rythme est très proche du rythme actuel. Exprimé en évolution annuelle, cela représente 170 à 175 logements par an.

1.3 Le choix d'une production de logements localisée prioritairement dans l'enveloppe urbaine existante

L'objectif général d'une gestion parcimonieuse de l'espace implique d'assurer la meilleure mobilisation possible du tissu urbain existant en :

- ◆ Favorisant la réhabilitation, la résorption de la vacance et le renouvellement urbain.
- ◆ Donnant une nouvelle vocation urbaine aux espaces en friches.
- ◆ Assurant une densification opportune des espaces.

■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 ÉQUILIBRER LA PALETTE D'OFFRE EN HABITAT POUR SÉCURISER L'INDICE JEUNESSE DE LA POPULATION (SUITE)

1.4 Le choix d'une production de logements centrée sur les «jeunes ménages»

La qualité résidentielle du territoire *Montagne, Vignoble et Ried* aux portes de Colmar a pour conséquence de produire des prix de l'immobilier de plus en plus sélectifs.

De ce fait, l'accession à la propriété pour un couple devient de plus en plus rare chez les ménages âgés de moins de quarante ans.

Et, parallèlement, l'offre d'habitat locatif et l'offre de logement «primo-accession» n'étant pas centrale dans la production actuelle du marché, la conséquence est lourde d'implication : il est de plus en plus difficile pour les jeunes ménages (donc les couples avec des enfants de moins quinze ans) de rester ou de venir s'établir sur le territoire.

Cette tendance étant structurelle, le choix d'une production de logements fortement centrée sur une offre jeunes ménages (en locatif et en primo-accession) est posé comme majeur.

1.5 Le choix d'une production de logements adaptés aux *ménages modestes*

La production de logements de *caractère social* adaptés aux ménages à revenus modestes doit devenir un réflexe et trouver une réponse satisfaisante dans tous les programmes immobiliers d'importance.

1.6 Le choix d'une production de «logements urbains»

L'allongement de l'espérance de vie (d'un trimestre par an, soit environ 7 années d'ici 2030) a pour conséquence de produire une nouvelle étape dans l'itinéraire résidentiel des ménages.

Cette étape concerne les 65 à 80 ans aujourd'hui et les 65 à 90 ans d'ici 2030.

Après une tranche de vie passée en maison individuelle avec un jardin important, l'idée de vivre dans un logement moins grand, nécessitant moins d'entretien et situé proche des services et des commerces, fait de plus en plus d'émules.

Le choix de produire des logements attractifs pour ce type de public au cœur des Bourgs-Centres en particulier s'impose comme un objectif à intégrer le plus en amont possible dans la politique urbaine des communes concernées.



■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1

EQUILIBRER LA PALETTE D'OFFRE EN HABITAT POUR SÉCURISER L'INDICE JEUNESSE DE LA POPULATION (SUITE)

1.7 Le choix d'une production de logements «dépendance» personnes âgées

L'allongement de l'espérance de vie induit une nouvelle étape dans l'itinéraire résidentiel des ménages, évoquée au point 1.6.

Mais si une partie de ce temps de vie supplémentaire se fait en pleine santé et en pleine autonomie, une autre partie se fait automatiquement dans un état de dépendance croissant.

La qualité des systèmes d'aide à domicile a permis de limiter la croissance des besoins d'hébergements spécifiques. A l'avenir, de nouvelles structures «d'habitat en dépendance» seront certainement nécessaires, mais il est difficile de pouvoir anticiper les choses de manière programmatique. Le choix consiste à assurer une veille stratégique sur la question pour être en capacité d'apporter les nouvelles réponses à mesure que d'éventuels manques et carences apparaissent.

1.8 Le choix de produire 3.400 logements pour une consommation foncière limitée à quelques 120 hectares

La gestion parcimonieuse du foncier, l'ambition sociologique (pyramide des âges) et les impératifs sociaux (prix des loyers et de l'accession) s'imposent comme des enjeux majeurs pour la politique de ménagement du territoire.

Pour *Montagne, Vignoble et Ried*, ces questions deviennent essentielles : les points 1.1 à 1.7 (ci-avant) en sont la pleine expression.

Dans ce cadre, il importe que la production de logements future soit l'expression d'une *Palette Offre en Habitat* adaptée à ces objectifs.

En matière de consommation d'espace le choix stratégique est de produire les 3.400 logements nouveaux nécessaires en limitant à environ 120 hectares le besoin foncier (environ 40 hectares par mobilisation des espaces intra-muros non bâtis et environ 80 hectares par création d'extensions urbaines) affectées à l'habitat et aux équipements d'ici 2030.

Ce choix infléchit fortement les pratiques des années passées qui impliqueraient une consommation foncière de plus de 200 à 250 hectares si elles perduraient.

1.9 Le choix d'un habitat «collectif de village»

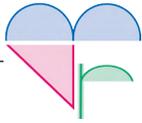
Le territoire *Montagne, Vignoble et Ried* est fortement marqué par son caractère villageois. Dans ce contexte il importe d'affirmer l'idée que l'objectif de «logement collectif» visé privilégie les constructions de type «grandes maisons pluri-logements» (à l'image du bâti existant dans les centres anciens) respectueuses de l'idée «d'habiter en village».

Le respect de cette idée implique de prendre en compte l'impératif qualitatif central que représente le «Rapport au Dehors», au «Paysage» et l'idée du «Pouvoir Manger Dehors».

**LA QUALITÉ DES SERVICES AUX
HABITANTS :**

UN VECTEUR D'ATTRACTIVITÉ,
UN SOUTIEN À LA QUALITÉ DE LA VIE QUOTIDIENNE,
UN GÉNÉRATEUR D'EMPLOIS





■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2

RENFORCER LA QUALITÉ DE L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES AUX HABITANTS

2.1 Le choix d'une dynamique continue d'adaptation de l'offre de services Petite Enfance

Le dispositif d'accueil *Petite Enfance* du territoire *Montagne, Vignoble et Ried* est aujourd'hui satisfaisant en termes d'espaces «*Multi-Accueil*» : il remplit structurellement son rôle.

L'objectif de croissance démographique étant de maintenir en valeur absolue le nombre de jeunes habitants dans le territoire, la croissance des besoins sera principalement induite par l'évolution des modes de vie des familles.

La généralisation de l'emploi féminin et la mobilité géographique des ménages, qui habitent de plus en plus souvent loin des grands-parents, impliquent en effet un besoin croissant de nouvelles réponses, puisque les solutions traditionnelles de la solidarité familiale sont de moins en moins opérantes pour un nombre croissant de personnes.

Pour faire face à cette évolution des besoins, la réponse sera cherchée dans la promotion du métier d'assistante maternelle et le cas échéant dans la valorisation des initiatives privées telles que les «crèches parentales» ou « crèches d'entreprises».

L'efficacité de l'adaptation de l'offre Petite Enfance pour *Montagne, Vignoble et Ried* ne pouvant découler d'une simple prévision à vingt ans, la solution est de doter le territoire d'un réseau d'acteurs organisé, porté par une forte légitimité et ayant une fonction d'observatoires et d'analyses. Ce dispositif permettra d'initier de manière continue l'adaptation pragmatique des politiques et des actions en :

- ◆ Analysant annuellement l'évolution de l'adéquation de l'offre et de la demande (avec une vision inter-SCOT, notamment en matière de création de «crèches d'entreprises»).
- ◆ Assurant la production de réponses d'accueil des enfants de parents soumis à des horaires spécifiques (en soirée, tôt le matin, week-end).
- ◆ Assurant la promotion du métier d'Assistants Maternelles
- ◆ Renforçant les synergies entre les Relais d'Assistants Maternelles et les Multi-Accueil
- ◆ Développant les lieux et les moments de «parentalité».

■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 RENFORCER LA QUALITÉ DE L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES AUX HABITANTS (SUITE)

2.2 Le choix d'une dynamique continue d'adaptation de l'offre de services périscolaire

La croissance du nombre des jeunes en âge d'être scolarisés sera, d'ici 2030, quasi nulle ou relativement modérée.

Cette évolution sera cependant suffisamment solide pour garantir la pérennité d'une carte scolaire de proximité au bénéfice de toutes les communes.

L'évolution des modes de vie (taux d'activité féminin, éclatement des horaires de travail, emploi saisonnier, éloignement des grands-parents «ressources»), pour sa part, va induire une croissance continue des besoins de services périscolaires de qualité.

Pour répondre à cette évolution des besoins, comme pour la Petite Enfance, la solution est de doter le territoire d'un réseau d'acteurs organisé, porté par une forte légitimité et ayant une fonction d'observatoires et d'analyses. Ce dispositif permettra d'initier de manière continue l'adaptation pragmatique des politiques et des actions en :

- ◆ Analysant annuellement l'évolution de l'adéquation de l'offre et de la demande.
- ◆ Assurant la restauration du midi pour toutes les écoles.
- ◆ Généralisant les temps actifs de fin de journée : «devoir», activité socio-éducative en lien avec le tissu associatif.

2.3 Le choix d'une dynamique continue d'adaptation de l'offre de services Dépendance et Personnes Agées

L'ambition de qualité de la vie pour le territoire *Montagne, Vignoble et Ried* implique une attention particulière et continue à la problématique du vieillissement et de la dépendance des personnes âgées.

Pour *Montagne, Vignoble et Ried* cela veut dire anticiper **une augmentation minimum de 50%** (voire un doublement) des besoins de service à l'horizon 2030.

Stratégiquement, pour combiner au mieux la réponse à ces besoins futurs avec la problématique incontournable des finances publiques, il est essentiel d'agir par anticipation en renforçant le plus en amont possible les conditions d'une autonomie durable.

Ainsi, outre l'hébergement spécifique en établissement, dont l'adaptation quantitative et qualitative de l'offre impliquera progressivement des investissements nouveaux, il importe particulièrement de promouvoir la production de logements adaptés et implantés dans le cœur de Bourgs-Centres pour faciliter une vie à l'échelle du piéton.

Dans la même logique, agir contre la dépendance, la repousser dans le temps, c'est prendre en compte le plus en amont possible le lien entre l'état physique des personnes et leur environnement fonctionnel et matériel, mais aussi humain, relationnel.



■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2

RENFORCER LA QUALITÉ DE L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES AUX HABITANTS (SUITE)

Ainsi, l'ambition pour *Montagne, Vignoble et Ried* est non seulement d'assurer la croissance de l'offre technique de prestations (soins, ménages, repas), mais d'y greffer une dimension «humaine» qui donne toute sa place à la «politique intergénérationnelle» et à «la solidarité de proximité», une valeur centrale de la personnalité et de l'identité de *Montagne, Vignoble et Ried*.

L'efficacité de l'adaptation des dispositifs Personnes Agées et Dépendance en *Montagne, Vignoble et Ried* ne pouvant découler d'une simple prévision à vingt ans, la solution est de doter le territoire d'un réseau d'acteurs organisé, porté par une forte légitimité et ayant une fonction d'observatoires et d'analyses. Ce dispositif permettra d'initier de manière continue l'adaptation pragmatique des politiques et des actions en :

- ◆ Analysant annuellement l'évolution de l'adéquation de l'offre et de la demande avec une vision inter-SCOT pour une prise en compte des dynamiques «grand territoire».
- ◆ Anticipant la création de nouveaux hébergements collectifs spécifiques afin de répondre aux besoins issus du territoire.
- ◆ Dynamisant la production de logements adaptés en Bourgs-Centres.
- ◆ Assurant la promotion des métiers d'Assistance aux Personnes Agées Dépendantes.
- ◆ Développant une sensibilité partagée aux logiques intergénérationnelles et à la solidarité de proximité.

2.4 Le choix de maintenir une offre adaptée pour les Equipements de Sport, de Culture et de Loisirs

Le territoire *Montagne, Vignoble et Ried* dispose aujourd'hui d'un ensemble d'équipements de sports, de culture et de loisirs de qualité et relativement adaptés aux besoins.

Cette richesse est le fruit de la combinaison de la chalandise «habitants» avec celle du «tourisme».

Le choix est de poursuivre à l'avenir la valorisation de cette double chalandise pour conforter la qualité des équipements du territoire en programmant le moment venu une actualisation des équipements existants.

Ce choix implique une action concertée entre les deux Communautés de Communes du Territoire, mais aussi à l'échelle du *Grand Pays de Colmar* et du *Pays d'Alsace Centrale*.

2.5 Le choix d'une dynamisation continue du Tissu Associatif

La dynamique associative est une composante essentielle de l'identité du territoire *Montagne, Vignoble et Ried*.

La pérennité de cette dynamique implique de mettre en oeuvre, dans la durée, un partenariat structuré entre les collectivités et les acteurs du tissu associatif.

**MAINTENIR LE RAPPORT EMPLOIS/
ACTIFS AU-DESSUS DE 75%**

**LE RAPPORT EMPLOIS/ACTIFS EST UN INDICATEUR
SYNTHÉTIQUE DE LA VITALITÉ D'UN TERRITOIRE.**

**UN TAUX DE 75 % ILLUSTRE UN TERRITOIRE OÙ
L'ÉQUILIBRE ENTRE LA FONCTION RÉSIDEN-
TIELLE ET LES
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EST DE QUALITÉ**





■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 PRÉPARER STRATÉGIQUEMENT LE DYNAMISME ECONOMIQUE

3.1 Le choix stratégique d'adosser la croissance de l'emploi à celle de la population active

Bien que situé aux portes de l'agglomération de Colmar, et par là même soumis au risque d'une résidentialisation croissante avec une stagnation de l'emploi, *Montagne, Vignoble et Ried* dispose aujourd'hui d'un niveau d'activités élevé.

Le rapport emplois/actifs est actuellement supérieur à 75%. Maintenir ce rapport dans le futur est un choix fondamental pour la personnalité du territoire.

Un tel équilibre permet d'éviter la dérive vers une fonction de village «dortoir».

Cet équilibre est également un moyen pour limiter la «production» de migrations alternantes et les besoins en déplacements.

En terme de typologie d'emplois, l'objectif est de favoriser au maximum l'emploi «intra-urbain» et de faire des sites d'activités un élément complémentaire d'une stratégie globale.

3.2 Le choix de favoriser l'affirmation des Activités Tertiaires dans le tissu urbain des communes

Le tissu économique de *Montagne, Vignoble et Ried* est aujourd'hui relativement équilibré en s'appuyant sur tous les segments de l'industrie à la viticulture et au tourisme en passant par le tertiaire de service.

Les activités tertiaires n'impliquant pas une présence urbaine majeure (au centre de Colmar) étant vouées à croître dans le futur, le choix de favoriser des possibilités d'implantation au coeur du tissu urbain des communes, notamment des Bourgs-Centres s'impose pour conforter l'amplitude de l'appareil économique du territoire.

3.3 Le choix d'un Appareil Commercial complémentaire des pôles de Colmar et Sélestat

Pour les habitants du territoire *Montagne, Vignoble et Ried*, l'offre commerciale est globalement satisfaisante, notamment si l'on prend en compte les appareils commerciaux de Colmar et de Sélestat qui sont inclus dans l'espace de leur vie quotidienne.

Dans ce contexte, le choix de consolider l'appareil local sans entrer dans une logique de surenchère avec les territoires voisins est clairement posé.

■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 PRÉPARER STRATÉGIQUEMENT LE DYNAMISME ECONOMIQUE (SUITE)

3.4 Le choix de favoriser la modernisation des supermarchés

La localisation des commerces de plus de 300 mètres carrés est un élément clef pour conforter l'armature urbaine du territoire.

En ce sens, il est essentiel que ces commerces soient (comme c'est déjà le cas aujourd'hui) implantés exclusivement dans les agglomérations «Bourgs-Centres» (voir chapitre 5 «armature urbaine»).

Afin de répondre de la manière la plus pratique aux besoins des habitants du canton de Lapoutroie, il importe d'inclure Hachimette dans le concept de Bourg-Centre d'Orbey.

3.5 Le choix de favoriser le maintien de l'artisanat dans le tissu urbain des communes

L'animation des communes implique d'assurer le caractère multifonctionnel de l'espace urbain. Dans ce but il importe de favoriser le maintien de l'artisanat dans le tissu bâti des communes dès lors que les activités sont compatibles avec le caractère résidentiel en termes d'impact et de nuisances.

3.6 Le choix du développement d'une filière *Eco-construction*, d'une filière *Bois* et d'une filière *Bois Energie* renforcée

L'ambition de ménagement du territoire et le choix du développement durable pour le territoire *Montagne, Vignoble et Ried* doivent trouver leur prolongement dans la concrétisation d'une filière d'*Eco-Construction*, la valorisation de la filière *Bois* et dans le renforcement de la filière *Bois Energie*.

Ce choix s'appuie sur des potentialités réelles du territoire et permet d'affirmer une identité forte de *Montagne, Vignoble et Ried* en la matière.



■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 PRÉPARER STRATÉGIQUEMENT LE DYNAMISME ECONOMIQUE (SUITE)

3.7 Un choix mesuré en matière d'offre foncière «Sites d'Activités»

Le choix d'une économie plurielle qui s'appuie sur tous les segments a pour conséquence de ne pas réduire la stratégie de développement économique à la question des sites d'activités.

Pour *Montagne, Vignoble et Ried* ce choix permet de limiter les besoins fonciers pour l'économie à quelques 65 hectares de sites d'activités pour l'essentiel déjà inscrits au Schéma Directeur de 1998.

L'offre foncière étant aujourd'hui quasi absente de la partie sud du territoire, le choix d'y créer une offre «sites d'activités» d'une quinzaine d'hectares pour permettre l'évolution-mutation du tissu économique existant est indispensable pour la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg. La réalisation de ce nouveau site s'impose comme une «projet inter-communautaire» mené communément par les deux Communauté de Communes du territoire.

Par ailleurs, le positionnement du territoire *Montagne, Vignoble et Ried* en matière de développement économique implique d'ambitionner un minimum de 30 à 35 emplois à l'hectare ceci tout en limitant les implantations en sites d'activités aux entreprises dont les activités sont incompatibles en tissu urbain.

3.8 Le choix de la valorisation de la viticulture et de l'agriculture par la préservation du foncier

La valorisation et la pérennité de la viticulture s'impose comme une priorité tant ses implications sont nombreuses dans la vitalité économique du territoire.

De la même manière, la préservation du foncier agricole et la prévisibilité du devenir des terres sont indispensables pour assurer la vitalité des exploitations, notamment dans la partie montagne du territoire.

Les choix d'urbanisation sont calibrés dans cet esprit, ils visent à assurer la solution la plus équilibrée en la matière.

3.9 Le choix de la valorisation des productions agricoles et le développement des filières courtes

L'évolution des pratiques et des marchés de l'agriculture est intense et permanente.

Dans ce contexte, le partenariat continu avec les acteurs s'impose pour conforter localement une agriculture «bio» et «paysanne» porteuse des valeurs du terroir et soucieuse de l'environnement.

Le développement des filières courtes et la valorisation des productions doivent être pensés et soutenus en ce sens. La transformation locale du lait, la filière viande de montagne, le maraîchage et le développement des vergers constituent autant d'axes de développement privilégiés.

Orientation Stratégique n°4 :
Conforter le rôle moteur du Tourisme dans le Dynamisme Economique





■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4

CONFORTER LE RÔLE MOTEUR DU TOURISME DANS LE DYNAMISME ECONOMIQUE

4.1 Le choix fondamental d'un tourisme compatible avec la qualité résidentielle du territoire

Pour *Montagne, Vignoble et Ried* l'attractivité touristique est à la fois l'expression des qualités du territoire et, combinée avec la viticulture, un vecteur majeur de la santé économique locale.

Le choix du futur consiste clairement à consolider la force de ce moteur économique, tout en garantissant la pérennité des qualités urbaines et paysagères qui sont à son fondement.

Dans la même logique, ce *choix d'un tourisme de nature* doit être compatible avec la qualité de la vie quotidienne des habitants. Les aménagements et les équipements doivent répondre aux besoins des trois chalandises que constituent les habitants du territoire, le public «régional» et les touristes proprement dit.

4.2 Le choix de donner la priorité au renforcement de l'offre à l'intérieur du tissu urbain

De manière prévisible, la mutation de l'appareil hôtelier va se poursuivre durant la prochaine décennie. L'enjeu de garder au maximum les établissements à l'intérieur du tissu urbain est d'importance.

La complexité foncière et immobilière rend l'exercice difficile. Seule une réelle anticipation, fondée sur une stratégie urbaine et foncière adaptée, peut permettre la valorisation de solutions potentielles.

Ce travail d'anticipation doit être entrepris dans toutes les communes concernées.

4.3 Le choix de conforter la vocation du pôle d'équipements *Tourisme de nature toutes saisons du Lac Blanc*

La vocation de *tourisme toutes saisons* de la station du Lac Blanc est aujourd'hui clairement posée. L'attractivité du Lac Blanc répond de manière complémentaire aux attentes du public local, du public régional et des touristes.

Cet objectif de développement des activités estivales est conçu dans le respect des objectifs de la *Charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges*, notamment ceux définis dans son *Schéma d'Accueil de la Grande Crête des Vosges*.

■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 CONFORTER LE RÔLE MOTEUR DU TOURISME DANS LE DYNAMISME ECONOMIQUE (SUITE)

4.4 Le choix d'inscrire le pôle d'Equipements de Sport, de Tourisme et de Loisirs de «Ribeauvillé Est» (casino, balnéo, hôtel...) dans un véritable *Projet Urbain*

Avec la réalisation du Casino, et dans le court terme d'un projet de «Balnéo», et le cas échéant d'un hôtel, c'est un véritable pôle d'équipements de sport, de tourisme et de loisirs de «Ribeauvillé Est» qui se dessine.

Cette perspective, et d'éventuels autres projets à moyen ou long terme, s'impose comme un levier fort de l'appareil touristique du territoire.

Pour préparer cette évolution et faire de ce pôle un espace intégré, il importe de concevoir un véritable *Projet Urbain et Paysager* qui englobe l'ensemble des espaces depuis le rond-point «Sony» jusqu'à la porte historique de Ribeauvillé.

Ce *Projet Urbain et Paysager* est indispensable pour mettre en résonance et créer les meilleures synergies entre «Ribeauvillé Est» (et ses liens visuels avec le Haut-Koenigsbourg et les châteaux de Ribeauvillé) et la ville médiévale.

4.5 Le choix d'encourager la mutation des «colonies de vacances ou autres sanatoriums et hébergements collectifs» désaffectés en sites d'hébergement touristique

Plusieurs anciennes colonies de vacances ou sites d'hébergement désaffectés sont aujourd'hui en attente d'une nouvelle vocation.

Certains d'entre eux bénéficient de sites remarquables, mais leurs qualités architecturales étant très inégales, la solution basique est de voir ces établissements transformés en habitations.

La création de nouveaux hébergements touristiques bénéficiant de «sites grands paysages» pouvant s'avérer judicieuse, le choix de privilégier la remobilisation des sites offrant le meilleur potentiel (paysage, accessibilité,...) en ce sens s'impose comme une priorité.

Dans cet esprit, la *démolition - reconstruction* doit être possible, les nouveaux projets devant pouvoir s'inscrire dans l'épure garante de leur pertinence économique, tout en privilégiant, cela va de soi, la haute qualité architecturale et paysagère.



■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4

CONFORTER LE RÔLE MOTEUR DU TOURISME DANS LE DYNAMISME ECONOMIQUE (SUITE)

4.6 Le choix de doter les Trois Epis d'un projet global et stratégique de station *Trois Epis Belvédère de Colmar*.

Le site des Trois Epis est à la recherche de son glorieux passé depuis de nombreuses années.

L'idée que la venue d'un investisseur majeur servirait de déclencheur et de solution a longtemps prédominé. Ces dernières années ont également mis en perspective une somme de projets d'animation du site, notamment des sentiers et des jardins thématiques.

L'ensemble de ces idées reste pleinement d'actualité, mais le choix fondamental est d'inscrire tout cela dans une vision stratégique véritable qui s'appuie sur l'attractivité primordiale des Trois Epis.

Cette attractivité est fondée sur le Paysage, la vue sur Colmar, la Plaine et les Alpes : d'où l'expression *Trois Epis Belvédère de Colmar*.

L'idée de donner un vrai statut de place de village au «coeur de station» et d'ouvrir cette place sur les grandes vues est fondamentale.

A partir de ce point de départ de «place de village touristique et panoramique», la concrétisation de sentiers thématiques, d'activités artisanales, culturelles et artistiques prendront un sens nouveau.

Concernant l'emprise urbanisable des Trois Epis, dont celle susceptible d'accueillir de nouveaux projets d'hébergement touristique, le cadre actuel recèle un nombre suffisant de potentialités.

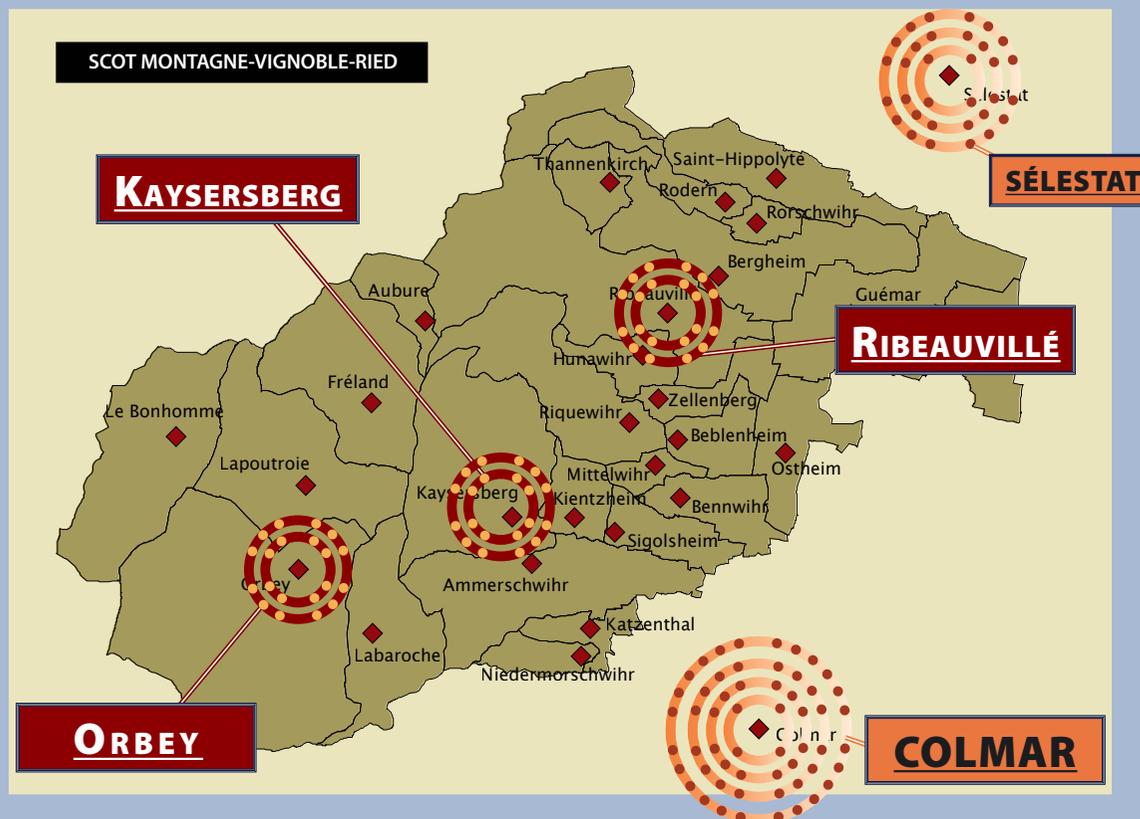
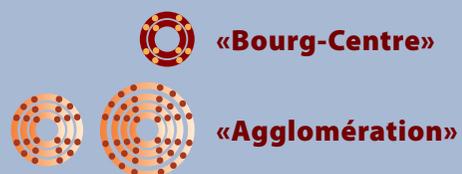
C'est dans le cadre d'une logique «inter-SCOT» que devra être menée la réflexion stratégique de développement des Trois Epis.

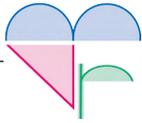
4.7 Le choix d'un renforcement de la dynamique collective entre acteurs socioprofessionnels et collectivités (accueil, qualité, communication, manifestations,...)

Le tourisme met en jeu un nombre important d'acteurs. Dans ce contexte il importe de renforcer la dynamique collective pour assurer les meilleures synergies et une véritable coordination des initiatives.

**UNE ARMATURE URBAINE
CONFORTÉE POUR :**

- UN TERRITOIRE QUI LIMITE LA «DISSÉMINATION
URBAINE»,**
- UNE VIE QUOTIDIENNE FACILITÉE,**
- UNE RÉDUCTION DES BESOINS EN DÉPLACEMENTS,**
- UNE NOUVELLE DYNAMIQUE D'ANIMATION URBAINE,**





■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°5 AFFIRMER LA FORCE DE L'ARMATURE URBAINE

5.1 Le choix d'une vitalité au service de toutes les Communes

L'ambition du SCOT doit bénéficier à toutes les communes et à tous les habitants en favorisant la vitalité de l'habitat, des écoles, du tissu associatif et des commerces et services de proximité.

L'idée de *conforter l'armature urbaine* existante est conçue dans cet esprit : elle vise à combiner de manière optimale efficacité et proximité.

Pour les villages, conforter l'*armature urbaine* cela veut dire :

- ◆ Sécuriser la tonicité démographique.
- ◆ Conforter le *Coeur de Village* par une valorisation des espaces publics.
- ◆ Conforter le *Coeur de Village* en priorisant l'implantation des commerces, équipements et services (écoles) dans un périmètre de centralité restreint.
- ◆ Disposer dans un rayon d'environ 5 kilomètres (une dizaine de kilomètres pour les communes de montagne les plus éloignées) d'un *Bourg-Centre* offrant une palette complète de prestations.

5.3 Le choix de l'affirmation des trois «Bourgs-Centres»

Le rôle d'Orbey, Kayserberg et Ribeauvillé est fondamental dans l'organisation et le fonctionnement du territoire *Montagne, Vignoble et Ried*. Grâce à la présence de ces trois *Bourgs-Centres* la vie du territoire est fortement ancrée localement et non réduite à une logique d'espace de «péri-agglomération» strictement résidentiel comme pourrait l'induire la proximité de Colmar.

De ce fait, l'affirmation de la vocation de Bourg-Centre d'Orbey, Kayserberg et Ribeauvillé est stratégique.

A l'avenir, la taille critique et la polarisation des équipements et services doivent y être confortées et renforcées (habitat, supermarché, boulangerie, boucherie, fleuriste, banque, assurance, pressing, tabac-presse, bistrot, restaurant, pharmacie, médecin, dentiste, laboratoire d'analyse médicale, scolaire (collège, lycée), associatif, équipements jeunesse, personnes âgées et sports).

En matière d'urbanisme et d'organisation spatiale, les Bourgs-Centres devront engager un travail d'anticipation en se dotant d'un *Projet Urbain* qui intègre particulièrement les impératifs de polarisation et de centralité inhérentes à la vocation «Bourgs-Centres».

Pour valoriser au mieux les potentialités des *Bourgs-Centres* de Kayserberg et d'Orbey, il importe d'inclure respectivement les espaces de Kientzheim (jouxant l'emprise urbaine de Kayserberg) et d'Hachimette dans les *Projets Urbains* de références.

■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°6 DONNER UNE PLACE MAJEURE À L'ECO-MOBILITÉ DANS LE SYSTÈME DE DÉPLACEMENT

6.1 Le choix d'un système de transports collectifs cadencés «Vallée - Colmar», «Vignoble - Colmar» et «Vignoble - Sélestat»

Les relations fonctionnelles entre Colmar (gare, centre-ville, zone d'activité Nord) et *Montagne, Vignoble et Ried* sont très importantes et induisent de ce fait un grand volume de déplacements.

Aujourd'hui, la contribution des transports collectifs à l'organisation de ces déplacements est insignifiante : elle se limite strictement aux publics «hyper-captifs».

La fréquence des transports collectifs, les temps de trajet et le choix des points de destination finale donnent un tel avantage à la voiture que celle-ci s'impose comme une solution unique.

De ce fait, le choix de l'Eco-Mobilité impose de mettre en place un système de transports collectifs cadencés de la vallée de Kaysersberg vers Colmar d'une part et des communes du Vignoble et la plaine vers Colmar et Sélestat d'autre part.

Concernant les liaisons vers la ville préfecture, ces transports trouveront une pertinence optimale en desservant en direct un nombre limité de destinations (Colmar gare, Colmar centre-ville et Colmar zone d'activité Nord) à partir d'un nombre limité de stations de rabattement.

La concrétisation de ces projets impliquera un travail de spécification à mener dans le cadre d'une démarche «inter-scot».

Les solutions en site propre devant être préservées pour le long terme, il importe de sécuriser les conditions de faisabilité future.

6.2 Le choix de préserver la possibilité de la mise à 4 voies de l'axe ferroviaire Strasbourg-Colmar

L'axe ferroviaire Strasbourg - Colmar - Mulhouse - Bâle est en limite de capacité. La généralisation à terme d'une troisième voie est inévitable pour la gestion des grands flux et celle d'une quatrième voie pour le fonctionnement des dessertes locales.

La remise en service des gares de Ribeauvillé (dans une logique de gare de rabattement et d'une accessibilité repensée) et d'Ostheim devant être remise en perspective, il importe de préserver les emprises nécessaires à une telle évolution.

Cette perspective étant de long terme, il importe pour le court et moyen terme d'assurer la montée en puissance d'une navette bus entre Ribeauvillé et Sélestat-Gare notamment.



■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°6 DONNER UNE PLACE MAJEURE À L'ECO-MOBILITÉ DANS LE SYSTÈME DE DÉPLACEMENT (SUITE)

6.3 Le choix de la mise en oeuvre d'un système de transports collectifs «Bourgs-Centres»

L'Eco-Mobilité est à la fois un moyen de répondre aux défis énergétiques et climatiques et une solution pour faciliter la vie quotidienne des familles en permettant à chacun (notamment aux jeunes) une autonomie de déplacement.

Dans ce but, pour *Montagne, Vignoble et Ried*, outre la liaison avec Colmar, il importe de concrétiser progressivement un système de transport en commun de proximité.

La pertinence (économique et d'utilité réelle) des solutions étant complexe à réaliser, l'expérimentation de formules est indispensable pour arriver à terme à un système adapté qui aura trouvé son public.

Les formules à expérimenter sont variables : transport à la demande, circuits et navettes ciblés sur des activités à chalandise forte, ...

La mise en oeuvre de ces systèmes étant complexe et coûteuse, il importe de prioriser l'urbanisation future dans les communes les plus faciles à desservir par les transports collectifs à terme.

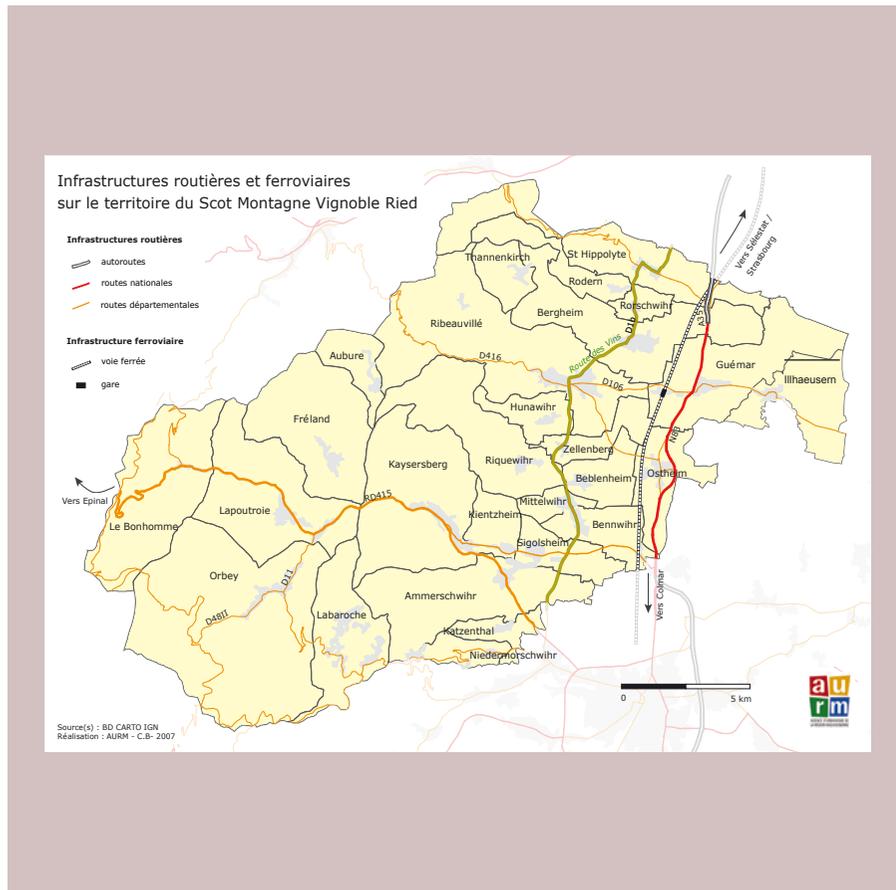
6.4 Le choix de la réalisation d'un réseau d'itinéraires cyclables «vie quotidienne»

Malgré le climat, les nuits précoces durant les mois d'hiver et la topographie pour certaines communes, le vélo peut et doit contribuer de manière notoire au système de déplacement du territoire *Montagne, Vignoble et Ried*.

A cette fin, il importe de réaliser un véritable réseau d'itinéraires cyclables «vie quotidienne» qui relie les villages aux «Bourgs-Centres» et, par ailleurs, vers Colmar.

A la différence des itinéraires cyclables de loisirs, les itinéraires cyclables «vie quotidienne» sont conçues dans une optique fonctionnelle pour relier le plus efficacement (distance, sécurité, commodité) les zones d'habitat aux équipements et aux commerces.

■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°6 DONNER UNE PLACE MAJEURE À L'ECO-MOBILITÉ DANS LE SYSTÈME DE DÉPLACEMENT (SUITE)



6.5 Le choix d'une optimisation continue de la communication numérique

La communication numérique s'est imposée comme un moyen privilégié pour gommer les distances et limiter les besoins en déplacement. Cette réalité impose que le territoire **Montagne, Vignoble et Ried** s'assure continuellement d'une mise en oeuvre locale des évolutions technologiques, notamment en matière de très haut-débit.

6.6 Le choix d'une «Charte de la Mobilité Réduite»

L'ambition de «bien vivre» du territoire **Montagne, Vignoble et Ried** impose d'accorder une attention particulière à la problématique des déplacements et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Outre la mise en oeuvre active de la réglementation en vigueur, notamment pour l'accessibilité aux bâtiments et équipements publics, une Charte de la Mobilité Réduite sera réalisée. Cette Charte traitera en particulier des espaces publics (VOIR AUSSI ORIENTATION STRATÉGIQUE N°7.4 : LE CHOIX D'UN ESPACE PUBLIC CONVIVAL).



■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°6

DONNER UNE PLACE MAJEURE À L'ECO-MOBILITÉ DANS LE SYSTÈME DE DÉPLACEMENT (SUITE)

6.7 Le choix d'une véritable valorisation des circulations douces à l'intérieur des communes

A l'intérieur de toutes les communes, la valorisation des circulations douces (piétons et cyclistes) doit s'imposer comme une priorité.

La valorisation d'un espace public convivial qui donne la priorité de la «rue» sur la «route» est le moyen à mettre en oeuvre à cette fin.

Outre la réduction du trafic automobile visée par cette mesure, ce sont l'ambiance et la sérénité des villages qui se trouvent fortement valorisées en équilibrant les «rapports de force» entre les différents usages (piétons, cyclistes, automobilistes,...).

6.8 Le choix de la réalisation à terme des contournements routiers déjà inscrit au Schéma Directeur et qui gardent leur actualité

Les conséquences du trafic routier de la RD415 et de la route du vin pour le bon fonctionnement urbain des communes impliquent de garder en perspective les contournements routiers déjà prévus au Schéma Directeur (excepté Ammerschwihr et Sigolsheim dont les traversées devront faire l'objet d'aménagements de sécurisation).

La réservation de ces emprises foncières (d'un total proche de 15 hectares) s'impose comme un principe de précaution, une manière de préserver la possibilité de soulager les bourgs concernés du trafic de transit si la nécessité se confirme dans le temps (la préservation de telles emprises pouvant également permettre, le cas échéant et à long terme, la réalisation de transports en site propre). Ces emprises concernent :

- ◆ Le Bonhomme, Hachimette et Kaysersberg pour la RD415.
- ◆ Ribeauvillé (Est).
- ◆ Bennwihr-gare pour l'accès à la RN 83.

6.9 Le choix de trois priorités pour assurer un meilleur passage de l'axe routier Nord-Sud Alsacien

L'axe routier *Nord-Sud Alsacien* est stratégique pour le bon fonctionnement du territoire régional.

A hauteur de *Montagne, Vignoble et Ried* l'on a d'une certaine manière affaire au maillon faible de cet axe (RN 83 unique, axe non dédoublé, profil non autoroutier, proximité de Guémar et Ostheim, seuil de saturation possible à dix ans, ...).

Pour *Montagne, Vignoble et Ried* le devenir de l'axe routier *Nord-Sud Alsacien* implique :

- ◆ Assurer une véritable protection acoustique le long de l'ensemble de l'espace urbain d'Ostheim et de Guémar.
- ◆ Garantir la bonne desserte locale en maintenant les quatre échangeurs existant à hauteur de Saint-Hippolyte, Guémar, d'Ostheim et de Bennwihr-Gare, de manière à limiter le trafic de transit sur la «Route du Vin». Dans le même but il importe de prévoir un nouveau raccordement fonctionnel à la RN 83 à hauteur de Bennwihr-Gare.
- ◆ Localiser le tracé de la nouvelle infrastructure (lors de la mise aux normes autoroutières) à plus de 300 mètres de l'espace urbain d'Ostheim et de Guémar et maintenir une fonction de desserte locale à partir de la RN83 actuelle.

■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°7 PENSER L'ARCHITECTURE, LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE COMME UNE «VALEUR»



7.1 Penser le *Paysage* comme une *Valeur*, un impératif pour la pérennité de l'Attractivité du territoire *Montagne, Vignoble et Ried*

Le capital fondateur de *Montagne, Vignoble et Ried* réside pour beaucoup dans la qualité générale de son paysage et de son patrimoine : l'idée de «*paysage valeur*» s'y impose comme centrale. La protection, la maîtrise de l'évolution et des mutations de ce paysage ne sont cependant pas spontanées.

L'évolution du paysage étant surtout le produit d'une somme de petites modifications qui se font au long cours, ce n'est qu'après une ou deux décennies qu'apparaît le changement et que sont perçues des différences radicales.

La perception du paysage, sa capacité à générer un rapport séduisant au lieu et au territoire est à la fois le résultat d'images singulières et le fruit d'une perception globale. De ce point de vue, il est indispensable de promouvoir une qualité paysagère générale et de ne pas se limiter à sacraliser des lieux emblématiques.



■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°7

PENSER L'ARCHITECTURE, LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE COMME UNE «VALEUR» (SUITE)

7.2 Le choix de l'équilibre du «Grand Paysage»

L'ambition *de ménagement du territoire de Montagne, Vignoble et Ried* implique fondamentalement le choix de garantir la qualité des paysages. Pour cela, il importe de contenir l'urbanisation future en déterminant le *combien*, le *où* et le *comment* de cette urbanisation future et en assurant la qualité de la gestion de l'espace. Cela implique en particulier de :

- ◆ **Contenir la consommation foncière** induite par la croissance démographique et l'habitat (voir Orientation Stratégique n°1), en optant pour une croissance démographique douce et une palette d'offre en habitat limitant la consommation foncière.
- ◆ **Limiter les besoins fonciers** destinés aux activités économiques (voir Orientation Stratégique n°3.8).
- ◆ Assurer de la «compacité» des formes urbaines (sur le modèle traditionnel) pour maintenir la qualité du contraste entre espaces naturels et espaces bâtis.
- ◆ Conforter la dimension patrimoniale du vignoble par la valorisation des murets, calvaires, la plantation de noyers et de pêchers de vignes...
- ◆ Rythmer l'espace agricole de plaine en conservant ou recréant les structures végétales du paysage (plantation de haies ou d'arbres), notamment le long de certains chemins.
- ◆ Assurer une valorisation de la «trame bleue».
- ◆ Garantir le maintien et la reconquête des «Espaces Ouverts» en herbe dans la vallée.
- ◆ Assurer la prise en compte du patrimoine archéologique.

7.3 Le choix de la qualité des «Extensions Urbaines»

Outre la densification et le renouvellement urbain du tissu bâti existant, l'urbanisation future de *Montagne, Vignoble et Ried* impliquera la réalisation d'une somme d'extensions urbaines. Celles-ci vont de fait créer une nouvelle relation, une nouvelle interface entre l'espace naturel et l'espace bâti. La prise en compte qualitative de cette dimension implique :

- ◆ Penser les extensions urbaines sur le long terme en anticipant un système de desserte qui prolonge judicieusement la forme urbaine initiale. Autrement dit, agir avec le temps pour que ce soit le foncier (par mûrissement) qui s'adapte à la forme urbaine et non l'inverse. Une fois créées, les rues sont là pour longtemps, il importe donc de ne pas aliéner le bon tracé d'une rue à un parcellaire foncier qui n'a jamais été conçu pour «faire village».
- ◆ Penser les extensions urbaines comme la création d'une nouvelle interface entre l'espace naturel et l'espace bâti.
- ◆ Donner un véritable caractère à ces nouvelles interfaces.
- ◆ Définir une transition homogène (limites séparatives, types de plantations, chemins de ronde,...) pour chaque nouvelle extension urbaine.
- ◆ Donner un véritable caractère de rue aux voies de desserte.
- ◆◆◆ Généraliser pour tous les *projets d'extensions urbaines* un *plan d'intégration paysagère* garant d'une continuité de qualité entre l'espace naturel et l'espace bâti.

■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°7 PENSER L'ARCHITECTURE, LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE COMME UNE «VALEUR» (SUITE)



7.4 Le choix d'un «Espace Public Convivial»

L'identité et la personnalité de *Montagne, Vignoble et Ried* privilégient une réelle convivialité et un art de vivre son «chez soi» et son village.

La concrétisation de ce choix passe par une reconquête de la qualité des espaces publics et des coeurs de villages, de bourgs.

Cette reconquête nécessite de redonner toute sa place à l'idée de «*Rue*» en mettant à égalité les piétons et les cyclistes avec les véhicules motorisés.

Le choix d'un *Espace Public Convivial* implique de :

- ◆ Faire de la valorisation des espaces publics le levier d'une convivialité renforcée et qui marque la pulsation du Coeur de Village.
- ◆ Mettre, selon le potentiel de chaque commune, le piéton, le cycliste, et l'automobiliste à égalité en passant de la «route» à la «rue». Une telle mutation est indispensable pour renforcer l'animation des communes et donner toute leur place aux circulations douces, celles où l'on est en contact réel avec son environnement.
- ◆ Généraliser pour toutes les communes un projet et un programme d'action Espace Public Convivial inscrits sur le moyen et le long terme (ce programme d'action incluant la problématique des entrées de villes et de villages).
- ◆ Assurer une dynamique d'accompagnement, de conseils et de l'intelligence active pour assurer un résultat qui s'inscrive dans le temps.



■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°7

PENSER L'ARCHITECTURE, LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE COMME UNE «VALEUR» (SUITE)

7.5 Le choix de la qualité des «Sites d'Activités» et des «Pôles Touristiques»

L'intégration paysagère des sites d'activités et des sites d'équipements touristiques extra-muros doit être exemplaire et éviter la banalisation d'un espace par ailleurs de grande qualité. En l'occurrence il importe de :

- ◆ Insérer les nouveaux sites d'activités dans un écrin végétal pour laisser dominante la perception «naturelle» du grand paysage.
- ◆ Fixer un véritable cadre d'unité paysagère (architecture, tonalité, enseignes, clôtures, végétalisation, ...) aux sites pour rompre avec une juxtaposition hétérogène en décalage avec la qualité patrimoniale générale du territoire.
- ◆ Travailler dans le temps pour donner une unité paysagère et architecturale aux sites existants.
- ◆ Doter les Trois Epis d'un *Projet de Coeur de Village Touristique et Panoramique*.
- ◆ Doter le pôle touristique en devenir de *Ribeauvillé Est* d'un *Projet Urbain, Architectural et Paysager* pour lui donner une stature conforme à la force de la ville médiévale.
- ◆ Assurer la préservation et la valorisation du patrimoine militaire.

7.6 Le choix de la qualité «Architecturale»

L'architecture est un élément fort de la qualité paysagère du territoire. Son expression est plurielle et inscrit le temps long et l'histoire dans l'espace. La force globale de cette architecture trouve ses sources dans sa dimension patrimoniale, sa capacité à cristalliser l'histoire et la mémoire.

Conforter la force et la présence de l'architecture d'hier, s'ouvrir à la création contemporaine tout en gardant et valorisant l'unité paysagère générale de *Montagne, Vignoble et Ried* est un défi qui implique de :

- ◆ Préserver la valeur patrimoniale de l'architecture traditionnelle (celle du 16-19 ième siècle) tout en permettant sa modernisation «énergétique».
- ◆ Ouvrir pleinement la voie vers une architecture créative et tournée vers «l'éco-construction».
- ◆ Déterminer un cadre garant d'une continuité d'esprit entre «architecture traditionnelle» et «création contemporaine».
- ◆ Faire de tous les *projets de construction publique* le *signal d'une création architecturale* à la fois porteuse de modernité et respectueuse de la dimension patrimoniale du territoire.
- ◆ Assurer une dynamique *de sensibilisation, d'accompagnement, de conseils et de l'intelligence active* pour assurer un résultat qui s'inscrive dans le temps.
- ◆ Généraliser le *conseil et l'accompagnement des projets «privés»* le plus en amont possible.

■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°8 SYSTÉMATISER UNE PRISE EN COMPTE TRANSVERSALE DE L'ENVIRONNEMENT

8.1 Une approche véritablement transversale

La préservation de l'environnement et le développement durable sont au coeur de l'ambition du *SCOT Montagne, Vignoble et Ried*.

La concrétisation de cette ambition implique une action transversale et la prise en compte de la problématique environnementale dans toutes les *Orientations Stratégiques*.

Ainsi, l'ensemble des choix a été conçu pour permettre :

- ◆ Une gestion parcimonieuse de l'espace en limitant les besoins en extensions urbaines tant pour l'habitat que pour les activités économiques.
- ◆ Une limitation des besoins en déplacements grâce à des choix de croissance mesurés, grâce à la consolidation de l'armature urbaine et grâce à la volonté de préserver le rapport *emplois/actifs* pour limiter les migrations alternantes.
- ◆ Une contribution générale à la qualité de l'air par une limitation du «tout voiture» par la promotion de transports en commun performants et des circulations douces.
- ◆ La protection des espaces naturels sensibles et de la biodiversité.
- ◆ Une valorisation forte du potentiel «énergie renouvelable» du territoire.

8.2 Une gestion parcimonieuse de l'espace pour contenir la consommation foncière globale à environ 180 hectares d'ici 2030

L'espace est inextensible et sa mobilisation par l'urbanisation quasi irréversible. Autrement dit, notamment dans un territoire densément urbanisé comme l'Alsace, la préservation du fragile équilibre entre espaces naturels et espaces bâtis (ou mobilisé pour les infrastructures) est indispensable.

Pour *Montagne, Vignoble et Ried* la poursuite du rythme d'urbanisation actuellement à l'oeuvre, conduirait à une consommation foncière globale proche de 400 hectares (habitat, site d'activités, infrastructures) d'ici 2030.

Le choix du *SCOT Montagne, Vignoble et Ried* est d'éviter une telle dérive en fixant une logique de mobilisation de l'espace qui contient la consommation foncière à environ 180 hectares : 120 pour l'habitat et les équipements et environ 60 hectares pour les sites d'activités économiques. Ce chiffre ne prend pas en compte les surfaces nécessaires pour les éventuelles créations d'infrastructures routières (VOIR AUSSI ORIENTATION STRATÉGIQUE N°6.8).

L'ambition du *SCOT Montagne, Vignoble et Ried* est donc d'infléchir clairement le cour des choses en divisant par plus de deux la consommation foncière «tendancielle».



■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°8

SYSTÉMATISER UNE PRISE EN COMPTE TRANSVERSALE DE L'ENVIRONNEMENT (SUITE)

8.3 L'ambition de couvrir 100% des besoins locaux par la production d'énergie renouvelable

Montagne, Vignoble et Ried offre la possibilité d'envisager une production d'énergie renouvelable couvrant les besoins endogènes du territoire grâce à la mobilisation de toutes les potentialités :

- ◆ La production d'hydro-électricité grâce au Lac Blanc et au Lac Noir (le renforcement des capacités de pompage est en instance).
- ◆ La production électrique par l'implantation d'un ensemble de 5 aéro-générateurs sur le territoire.
- ◆ Le développement de la filière «Bois Energie».
- ◆ Le développement d'unités de méthanisation.
- ◆ La mobilisation du potentiel géothermique.
- ◆ La généralisation de la mobilisation de l'énergie solaire.

8.4 Le choix d'une politique active de performance énergétique

L'énergie la moins onéreuse et la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas. Pour ce faire il importe de mobiliser fortement le potentiel d'économie d'énergie en :

- ◆◆◆ Assurant la promotion de l'*Eco-Construction* et de l'isolation de l'habitat et des constructions existantes.
- ◆◆◆ Limitant les besoins en déplacements grâce à la qualité de l'armature urbaine.

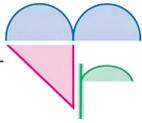
■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°8 SYSTÉMATISER UNE PRISE EN COMPTE TRANSVERSALE DE L'ENVIRONNEMENT (SUITE)

8.5 Le choix de la préservation renforcée des *milieux naturels et de la Biodiversité*

- ◆ Protéger les noyaux de peuplement avec notamment la couverture forestière vosgienne et les milieux primaires, les points centraux du massif du Taennchel, l'étang du Devin, les lacs, le ried (conservation de ses supports hydrologiques, qualité des eaux phréatiques, forêts) et les landes (et promontoires thermophiles des collines sous-vosgiennes).
- ◆ Réaliser une trame verte qui assure la continuité de la forêt vosgienne (circulation de la faune et effet de massif), les corridors Ouest Est appuyés sur les cours d'eau d'origine vosgienne (trame bleue) et le maintien d'une fenêtre dans l'urbanisation entre Ribeauvillé et Guémar.
- ◆ Sécuriser le devenir des forêts de plaine et du Ried en valorisant les préconisations Natura 2000.
- ◆ Assurer la conservation de la nature « ordinaire », les vergers, les murets de pierres sèches du vignoble, ...
- ◆ Assurer la préservation du foncier forestier de plaine.
- ◆ Limiter et encadrer la circulation motorisée dans les espaces naturels.

8.6 Le choix de la protection des réserves en eau et de la prévention des risques

- ◆ Respecter les zones inondables et d'épandage des crues.
- ◆ Prévenir les coulées de boues par une politique d'anticipation.
- ◆ Appliquer une marge de recul vis-à-vis des cours d'eau.
- ◆ Préserver le potentiel de mobilisation des «sources» de montagne pour l'alimentation en eau potable.
- ◆ Affecter prioritairement la zone inondable du ried à la production d'eau potable.
- ◆ Assurer une gestion globale de l'eau et de la performance des systèmes d'assainissement.

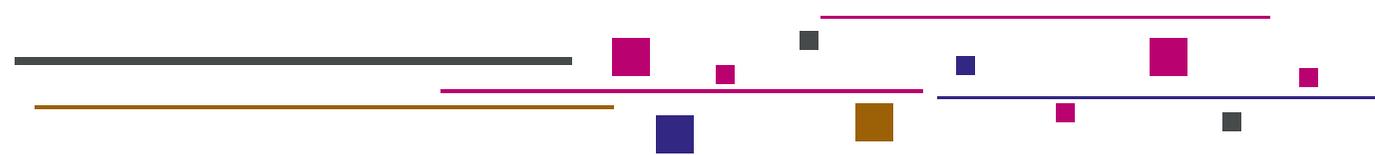


■ ORIENTATION STRATÉGIQUE N°8 SYSTÉMATISER UNE PRISE EN COMPTE TRANSVERSALE DE L'ENVIRONNEMENT (SUITE)

8.7 Le choix d'une politique active de réduction des déchets, du tri-sélectif et de la valorisation matière

- ◆ Assurer une valorisation optimale des déchets à l'échelle locale, notamment des bio-déchets.
- ◆ Poursuivre le travail d'information, de sensibilisation et de formation des publics (habitants et acteurs économiques) au tri-sélectif et à la limitation de la production de déchets à la source.
- ◆ Poursuivre le déploiement du système de tri sélectif et son adaptation à l'évolution des filières de recyclage et de valorisation.
- ◆ Donner une dimension majeure d'intérêt supra-local au projet d'unité de méthanisation.

Document élaboré avec le soutien de



PRAGMA

STRATÉGIE
COMMUNICATION
FORMATION